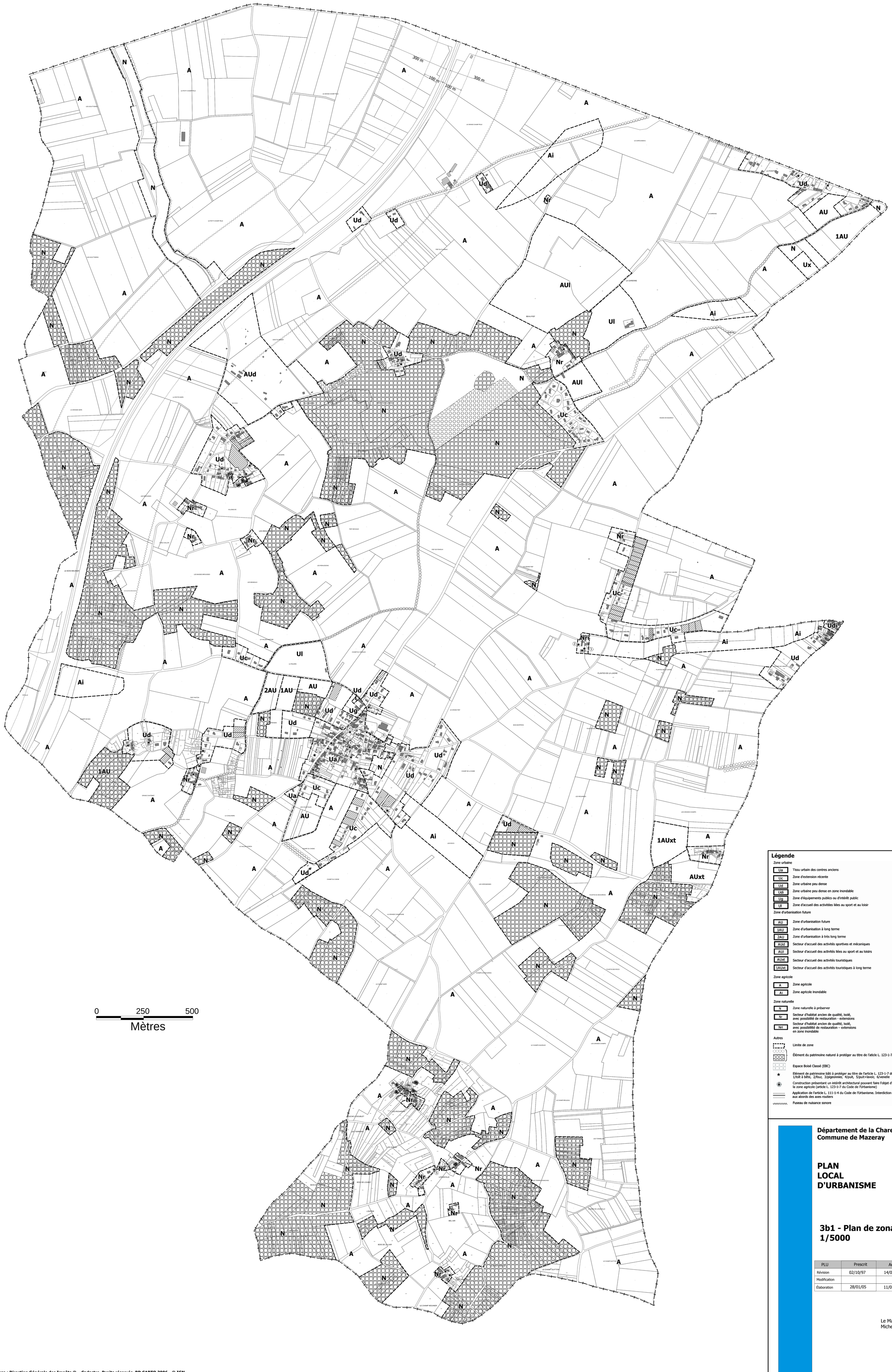

Légende

Zone urbaine

- Ua — Tissu urbain des centres anciens
- Uc — Zone d'extension récente
- Ud — Zone urbaine peu dense
- Udi — Zone urbaine peu dense en zone inondable
- Ug — Zone d'équipements publics ou d'intérêt public
- Ul — Zone d'accueil des activitées liées au sport et au loisir

Zone d'urbanisation future

- AU — Zone d'urbanisation future
- 1AU — Zone d'urbanisation à long terme
- 2AU — Zone d'urbanisation à très long terme
- AUd — Secteur d'accueil des activités sportives et mécaniques
- AUl — Secteur d'accueil des activités liées au sport et au loisirs
- AUxt — Secteur d'accueil des activités touristiques
- 1AUxt — Secteur d'accueil des activités touristiques à long terme

Zone agricole

- A — Zone agricole
- Ai — Zone agricole inondable

Zone naturelle

- N — Zone naturelle à préserver
- Nr — Secteur d'habitat ancien de qualité, isolé, avec possibilité de restauration - extensions
- Nri — Secteur d'habitat ancien de qualité, isolé, avec possibilitité de restauration – extensions en zone inondable

Autres

- Limite de zone
- Élément du patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L. 123-1-7 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Elément de patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L. 123-1-7 du Code de l'Urbanisme 1/toît à bête, 2/four, 3/pigeonnier, 4/puit, 5/puit+lavoir, 6/venelle
- Construction présentant un intérêt architectural pouvant faire l'objet d'un changement de destination dans la zone agricole (article L. 123-1-7 du Code de l'Urbanisme)
- Application de l'article L. 111-1-4 du Code de l'Urbanisme. Interdiction des constructions nouvelles aux abords des axes routiers
- Fuseau de nuisance sonore

Département de la Charente - Maritime
Commune de Mazeray

PLAN LOCAL D'URBANISME

3b1 - Plan de zonage 1/5000

PLU	Prescrit	Arrêté	Approuvé
Révision	02/10/97	14/01/01	11/04/01
Modification			15/09/01
Élaboration	28/01/05	11/06/08	20/07/09

Le Maire,
Micheline BERTHELOT